

Barème 2025

Tarifs

Bois de feu (indisponible): • feuillu (bûches de 1 m), le stère • hêtre long, le m³ • frêne long, le m³	CHF CHF CHF	100.00 65.00 62.00
 livraison (bûches uniquement, à portée de grue, le stère) 	CHF	50.00
Sapin de Noël (la pièce), pas de livraison	CHF	15.00
 Employés communaux (tarif horaire) : travaux chez des privés nettoyage de locaux 	CHF CHF	60.00 60.00
Photocopies, par face :	CHF CHF	1.00 2.00
Casier congélateur communal (par an): 100 l 125 l 150 l 200 l 300 l 500 l Vins de la Commune (la bouteille): blanc, bouteille de 50cl blanc, bouteille de 70cl	CHF CHF CHF CHF CHF	40.00 50.00 60.00 80.00 120.00 180.00
 rouge, bouteille de 70cl 	CHF	15.00
Intérêts moratoires		6.00 %
 Taxe déchets (par an) : Ménage composé d'une seule personne Ménage composé de deux personnes ou plus : Entreprise : (raison individuelle : une seule taxe par personne physique) 	CHF CHF CHF	90.00 HT 160.00 HT 90.00 HT
Agriculteur:	CHF	200.00 HT
Recyclage pneus: voiture et moto avec jantes voiture et moto sans jantes vélo, vélomoteur	CHF CHF gratu	20.00 TTC 5.00 TTC uit



Barème 2025

Dépôt à la déchèterie (privés uniquement, entreprises interdites) :		
 bois, le m³ (dès 0,2m³, le volume total est facturé) 	CHF	100.00 TTC
 plâtre, le m³ (dès 0,2m³, le volume total est facturé) 	CHF	100.00 TTC
 béton, mortier, le m³ (dès 0,2m³, le volume total est facturé) 	CHF	150.00 TTC
 terre cuite, le m³ (dès 0,2m³, le volume total est facturé) 	CHF	150.00 TTC
Eau:		
 Taxe de consommation (par m³) : 	CHF	2.00 HT
 Taxe de consommation, hors commune (par m³) : 	CHF	2.50 HT
 Taxe de location du compteur (par an) : 	CHF	25.00 HT
 Taxe d'épuration (par m³) : 	CHF	2.85 HT
 Surface imperméable raccordée (par m² par an) : 	CHF	1.75 HT
 Surface imperméable raccordée (par m² par an), 		
pour les entreprises dont la surface bâtie au sol		
dépasse les 200m² :	CHF	0.50 HT
 Eau potable : taxe unique de raccordement 		
(‰ de la valeur ECA) :		10.00 ‰
 Eau potable : complément de taxe unique de raccordement 		
(‰ de la valeur ECA) :		7.00 ‰
 Taxe unique de raccordement des eaux usées 		
(par unité de raccordement) :	CHF	250.00 HT
 Taxe unique de raccordement des eaux claires 		
(par m² de surface bâtie au sol raccordée):	CHF	20.00 HT



Barème 2025

Indemnités

Commissions municipales (aménagement du territoire, jumelage, etc.)	CHF	30.00 / h
Travaux auxiliaires, manœuvres (dès 20 ans)	CHF	23.00 / h
Travaux auxiliaires, par étudiant (jusqu'à 20 ans)	CHF	20.00 / h
Indemnité de stage (selon qualité, maximum)	CHF	200.00 / semaine
Contrôleur des chantiers (hors entreprises)	CHF	30.00 / h
Véhicules privés - indemnités kilométriques	CHF	0.80 / km